

35

n° departement

FLECHATTEL

commune



TOUCHE (LA)

lieu-dit

0990

adresse

REDON

arrondissement

BAIN DE BRETAGNE

canton

edifice ou ensemble contenant

MANOIR

dénomination et titre de l'oeuvre

1/1000 7532

Coordonnées. LAMBERT2

X = 29270

Y = 32850

Cadastre

année :

section :

parcelle :

année : 1960

section : L2

parcelle : 365

Propriété : PRIVEE

Destination actuelle :

Protection

État de conservation :

Établi en 1967 par

SITUATION: ISOLE

PARTIES CONSISTANTES: CHAPELLE, PUIITS, FOUR A PAIN, REMISE

MATERIAUX: 1)GROS OEUVRE: SCHISTE, GRES, APPAREIL MIXTE, MOELLON SANS CHAINE EN PIERRE DE TAILLE 2) COUVERTURE: ARDOISE

STRUCTURE: 1 ETAGE CARRE, SOUS SOL

ELEVATION: ELEVATION A TRAVEES

COUVERTURE: TOIT A LONGS PANS, PIGNON COUVERT

ESCALIERS: ESCALIER HORS OEUVRE, ESCALIER EN VIS SANS JOUR

REPRESENTATION: SCULPTURE; BLASON; ARMES NON IDENTIFIEES

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: EDIFICE FIN 16E OU DEBUT 17E SIECLE, CHAPELLE DETRUITE, ESCALIER DETRUIT

I) - HISTORIQUE1 - EDIFICE(S) ANTERIEUR(S)2 - CONTEXTE HISTORIQUE3 - CONSTRUCTION DE L'EDIFICEA - Construction dans le dernier quart du XVI ème siècle.

Il n'est pas fait mention d'une maison noble de la Touche aux réformations de 1427 et de 1513 (1).

La première mention écrite connue de la maison de la Touche date de 1589 : cette année là, à "l'Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs" témoigne "Noble Homme Georges Godet, sieur de la Villeharel, conseiller du Roi, maistre ordinaire de ses comptes en Bretagne, agé de 37 ans ou environ, résidant à sa maison de la Tousche en Pléchastel" (2).

Pour savoir s'il s'agit de celui qui fit construire la maison de la Touche, il nous faut identifier l'écu martelé de la cheminée du mur de refend Nord du premier étage, où l'on devine un chevron.

Il existait plusieurs familles Godet en Bretagne. Deux d'entre elles étaient bien connues : l'une était originaire de la région d'Hédé, l'autre possédait la seigneurie du Perray en Nozay (3). Potier de Courcy signale enfin un autre Godet sans indiquer où il réside : " Godet, s.^r de Baux, portant d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent, 2 et 1 ". (3).

Kerviler signale un Guillaume Godet s.^r de Baux, avocat au Parlement, procureur fiscal de Gaël et député aux Etats en 1588 (4). Il nous indique à ce propos que cette famille possédait en 1409 la seigneurie de la Houssaye en Saint-Maugan, paroisse limitrophe de Gaël. Georges Godet, maître aux comptes, était s.^r de la Villeharel. Or il n'existe dans toute l'Ille et Vilaine que deux lieux-dits La Villeharel : l'un en Landujan et l'autre en Muel, ancienne trêve de Gaël, située

(1) Bibliothèque Municipale de Rennes, Ms I92, Anciennes Réformations de la noblesse

(2) "Information du Sénéchal ... " p. 148.

(3) Potier de Courcy, Nobiliaire ...

(4) Kerviler, Répertoire ...

entre Saint-Maugan et Gaël (1). Tout ceci permet de penser que Georges Godet appartenait aux Godet de Saint-Maugan et portait d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent, 2 et 1. L'écu de la Touche est si martelé qu'il est difficile de voir si le chevron était accompagné de coquilles.

Georges Godet était âgé de 37 ans ou environ en 1589 (2). Il est cité dès 1574 à Pléchâtel et en 1584 comme correcteur de la chambre des Comptes (3). La construction de la Touche dut avoir lieu durant cette période.

B - Etat des lieux en 1604

Guillemette Guillemot, dame de la Villeharel, meurt et lègue à sa fille Peronnelle Godet, "lieu et maison principale de la Touche". Une teneure baillée par celle-ci et son mari, Pierre de Rollée, sieur de la Moïenerie Champoury en Cesson, au prieur de Pléchâtel en 1604 permet de connaître l'état des lieux. Le manoir n'a pas changé depuis cette date (4).

C'est un "grand corps de logis de massonail" couvert d'ardoises comprenant une grande salle avec cave au midi et cuisine au Nord (5) "chambres hautes sur icelles garnies de cheminées, fenêtres de taille, combles au-dessus monte appentis et demie-croisée (6) au derrière de ladite salle ...", c'est-à-dire un escalier en appentis (7) ainsi qu'en bâtiment en angle.

L'aveu signale également une maison de "deux aistres" avec un four, sis au lieu-dit "les Estables Neufves", à l'Est du manoir. Il n'existe plus aujourd'hui.

(1) Dictionnaire des lieux-dits, I.N.S.E.E.

(2) "Information du Sénéchal de Rennes" ... p. 148.

(3) Registres paroissiaux de Pléchâtel, publiés par PARIS-JALLOBERT (P.) p. 16 et p. 8

(4) A.D. 35, 3 H 150, teneure baillée par Pierre de Rollée au prieur de Pléchâtel

(5) Le collage de la cuisine est donc antérieur à ce texte

(6) Une demie-croisée est un bâtiment en demi-croix, c'est à dire en angle qui épouse un angle du manoir. Le terme est également employé dans un texte concernant les Cailluns en Crévin (cf dossier d'Inventaire).

(7) Il existait une cage d'escalier derrière le manoir, encore visible sur les cadastres de 1837, détruite depuis.

C - Histoire du manoir depuis 1604

Cette histoire est difficile à suivre au cours du XVII^{ème} siècle et la première moitié du XVIII^{ème} (1) mais les différents propriétaires ne transformèrent pas l'édifice.

Une chapelle fut construite durant cette période, nous ignorons quand. Elle existait encore en 1880 (2) et se trouvait au Nord du manoir (3).

Nous n'avons aucun renseignement sur la construction du hangar qui limite au Sud la cour du manoir.

(1) Cf. annexe II, liste des propriétaires.

(2) Guillotin de Corson, Pouillé .. t. V. P.455

(3) Cf. plan de situation.

II) - DESCRIPTION

I - SITUATION

(Cf plan de situation : annexe n° 3)

Le manoir de la Touche est situé à 2,400 kilomètres du bourg de Pléchâtel au sommet d'une colline à la naissance du versant Sud, colline limitée au Nord et à l'Ouest par la Vilaine et au Sud par l'étang de la Touche et le ruisseau du Viel.

On y accède par la route départementale D 77 qui contourne au Sud le château de Trélan, et par un chemin de terre au Nord Ouest qui dessert également les villages de la Mossetière et du Tertre.

Le manoir et ses dépendances servent actuellement de ferme et les bâtiments annexes se sont multipliés, en particulier au Nord en fonction des besoins de l'exploitation agricole.

Quelques aménagements anciens de site sont encore visibles, en particulier à l'Est où subsiste un fossé rempli d'eau et au Sud où la limite du jardin avec les champs est assurée par un petit talus planté de chênes.

Deux chemins conduisent aux champs à l'Ouest et au Sud-Ouest.

Les divers bâtiments sont disposés autour d'une cour en , fermée à l'Est par le manoir, au Sud par une remise et un mur de clôture dans lequel est intégré l'ancien puits désaffecté, au Nord par l'étable et la porcherie. L'accès principal à cette cour se fait par un passage entre le manoir et l'étable au Nord-Est.

Des bâtiments plus récents forment au Nord une aile perpendiculaire à l'étable, ces bâtiments servent de garage et d'étable, celle-ci étant surmontée d'un grenier à foin. La prolongeant au Nord, un autre bâtiment est en construction.

La chapelle a été détruite il y a 50, 60 ans environ; elle était située au Nord-Est du manoir (tradition orale). Cf plan de situation. Près de l'emplacement de cette chapelle se trouve le puits actuellement en service et un hangar en bois et chaume.

2 - MATERIAUX

- Les murs du manoir sont construits en appareil petit et irrégulier composé d'un mélange de schiste (pierres plates) et de grès armoricain, recouvert en partie d'un crépi en très mauvais état.

- Les ouvertures contrastent par leur appareil en pierre de taille de grès blanc (grès du châtelier) et rose et de schiste noir.

- Le bois est utilisé pour les linteaux des anciennes portes de communication de la façade postérieure.

- Intérieurement les murs sont crépis.

- Sols :

* Rez-de-chaussée, ciment, terre battue et carrelage.

* Etage, petits mallons sur terrasse et parquet.

* Comble, terre battue.

- Toiture d'ardoise.

3 - PARTI GENERAL - PLAN - COUPE -

Cf relevés graphiques.

Edifice de plan rectangulaire allongé du Nord au Sud et aspecté à l'Ouest, accosté à l'Est d'un appentis servant de cellier.

Une tourelle d'escalier occupait l'angle formé par l'appentis et le manoir; elle a été détruite récemment.

Deux murs de refend séparent l'édifice en trois parties dont l'étagement (rez-de-chaussée, étage et comble; cave au Sud) est fonction de la pente du terrain.

L'accès à l'étage se fait actuellement par le comble du cellier, et l'accès au comble par une échelle intérieure.

Au rez-de-chaussée, une seule porte située dans la pièce centrale ouvre sur l'extérieur. Cette pièce communique avec les deux autres pièces et la cave Sud.

La pièce Nord et la pièce centrale sont de plein pied; on accède à la pièce Sud par un escalier de cinq marches ménagé dans l'épaisseur du mur et à la cave par un autre escalier de pierre à une volée droite de cinq marches, débordant à l'intérieur de la cave.

Deux collages sont visibles dans les murs goutterots, au droit du mur de refend Nord.

Les pièces de l'étage sont situées à des niveaux différents descendants du Sud au Nord. De l'appentis, on accède à la pièce Nord par deux marches ménagées dans l'épaisseur du mur longitudinal Est, à la pièce centrale par quatre marches. La pièce Sud est également surélevée par rapport à la pièce centrale; on y accède par un escalier de trois marches ménagé dans le mur de refend.

Le mur de refend Sud s'interrompt au niveau du comble; celui du Nord est porteur d'une souche et d'un double conduit de cheminée de même que le mur pignon Sud. Le mur pignon Nord, de moindre épaisseur, n'est porteur que d'un conduit de cheminée.

Tous les sols de l'étage et du comble sont portés par des poutres et des solives -sauf celui du Nord porté simplement par des solives - Leur sens varie : les poutres sont longitudinales dans la pièce Nord à l'étage, la cave et le rez-de-chaussée Sud, transversales ailleurs.

4 - ELEVATIONS EXTERIEURES

A - FACE ANTERIEURE

Façade organisée irrégulièrement malgré une apparence de travées équilibrées; ce bâtiment comporte deux parties d'époques différentes, ce qui n'apparaît que par une reprise assez bien dissimulée par un crépi, par des dimensions plus petites et un encadrement en matériau de couleur différente.

Actuellement cette façade se présente ainsi : trois travées de fenêtres rectangulaires à deux niveaux d'ouvertures dont les dimensions différentes pour chaque travée sont identiques aux deux niveaux et une porte entre les travées centrale et droite, nettement décentrée vers la travée centrale en raison de la disposition interne de l'édifice (mur de refend axial).

La travée de droite comporte en fait trois niveaux d'ouvertures : à 0,80 mètre du sol, est pratiqué un soupirail éclairant le sous-sol; les deux autres niveaux sont nettement surhaussés par rapport à la travée centrale (soumission des ouvertures à la structure interne de l'édifice).

La porte est en arc plein cintre en grès blanc, chanfreiné. Les fenêtres centrales sont à jambages en grès du Châtellier, à appui en schiste, les linteaux ayant été refaits, en ciment. Les jambages du rez-de-chaussée sont chanfreinés, ceux du premier étage comportent un tore sur l'arête. L'appui du premier étage, saillant, est profilé en bandeau, tore et cavet.

La fenêtre du premier niveau de la travée de droite possède des jambages de grès, un appui et un linteau saillants en schiste, le linteau profilé en tore et filet, l'appui en cavet prismatique.

La fenêtre du troisième niveau a ses jambages soulignés d'un tore sur l'arête, son appui saillant est profilé en bandeau et quart de rond.

La travée de gauche comporte deux fenêtres à encadrement de grès rose, à jambages soulignés d'un tore sur l'arête. L'appui de celle du rez-de-chaussée est profilé en bandeau biais et tore, celui du premier étage est marqué d'un simple grain d'orge.

La reprise entre les deux parties est visible sur toute la hauteur de la façade; à l'extrémité droite est accolé un appentis de maçonnerie, récent.

B - FACE LATÉRALE DROITE

Mur pignon aveugle.

C - FACE POSTÉRIEURE

L'adjonction d'un bâtiment en appentis dans la partie droite et la destruction de la tour d'escalier dans l'angle rentrant ont changé complètement l'aspect de cette façade, actuellement mal dégagée d'un taillis.

Nous trouvons, légèrement décalée vers la gauche, une travée de deux ouvertures, l'une petite au ras du sol (soupirail) rectangulaire, horizontale à encadrement de schiste chanfreiné. Une autre correspondant au premier étage, rectangulaire à jambages de grès et linteau et appui de schiste, chanfreinés.

La face latérale droite, en demi-pignon, de l'appentis actuellement aveugle, garde au rez-de-chaussée la trace d'une porte obturée à linteau de bois.

5 - PARTIES HAUTES

- CHARPENTE

Cf relevé graphique "coupe".

Charpente à une ferme au Nord, trois fermes au Sud, à entrain et faux entrain, contreventement par sous-faitière et croix de Saint André.

- COUVERTURE

L'édifice est couvert d'un toit à deux versants d'ardoises à coyaux; la partie Nord du versant Est se prolonge par le toit de l'appentis, celui-ci reprenant l'angle de la pente des coyaux.

Trois souches de cheminée rythment le faitage du toit : une sur chaque pignon, la troisième prolongeant le refend Nord. Elles sont construites en petit appareil de pierres plates de schiste (pignon Sud et refend) et en briques (pignon Nord).

Le faitage est constitué de tuiles.

L'écoulement des eaux de pluie se fait par simple débordement du toit (coyaux), sauf au nu de la porte d'entrée (chéneau de zinc).

6 - DISTRIBUTION INTERIEURE

Au rez-de-chaussée, la pièce centrale à usage de salle de séjour, salle à manger et cuisine distribue les deux pièces latérales (chambres) et le cellier. Les pièces centrale et Nord ne comportent pas d'autre décor que les cheminées elles-mêmes de structure élémentaire. La pièce Sud éclairée à l'Ouest par une fenêtre axiale à allège et ébrasement jusqu'au sol, appui en bois, comporte un plafond à deux poutres dans le sens Nord-Sud. La poutre Est est soutenue à son extrémité Nord par un poteau renforcé par une jambette.

Le sol est carrelé en carreaux d'argile claire et bouchons d'argile rouge.

Adossée au Mur Sud se trouve une cheminée ornée d'un blason (cf sous-dossier).

Le premier étage, inhabité (il sert de grenier à grain) ne comporte plus actuellement d'autre accès qu'une porte ouvrant sur l'appentis dans la pièce centrale qui dessert la pièce Sud; une autre porte ouvrant sur l'appentis dessert la pièce Nord qui ne communique pas avec les deux autres.

Les pièces centrale et Sud sont éclairées par des fenêtres (Cf plan) à allèges ébrasées jusqu'au sol. La porte de communication est rectangulaire à linteau de bois. Ces deux pièces n'étant pas au même niveau, quatre marches sont pratiquées dans l'épaisseur du mur; présence d'une feuillure au niveau de la troisième marche.

La fenêtre Est de la pièce centrale a été transformée en porte lors de l'adjonction de l'appentis (jambages de grès taillés, jusqu'à mi-hauteur).

Dans l'angle Sud-Est, pratiquée dans le mur Est, une porte rectangulaire à linteau de bois faiblement ébrasée (ancien accès à l'étage par la cage d'escalier disparue).

Dans ces deux pièces se trouvent des cheminées (cf sous-dossiers).

La pièce Ouest, possède un soubassement crépi, le reste des murs étant à nu; elle est éclairée par deux ouvertures pratiquées dans l'axe Est-Ouest, faiblement ébrasées jusqu'au sol.

L'ouverture Est est une porte d'accès à l'appentis, au Nord de celle-ci subsiste la trace d'une fenêtre murée.

Contre le mur Nord, hotte droite.

Le plafond a disparu; seules subsistent les deux parties dans le sens Nord-Sud et les trous d'encastrement des solives dans les murs Nord et Sud.

Le mur Est est seulement percé axialement au rez-de-chaussée d'une petite fenêtre rectangulaire à linteau et jambages de grès chanfreiné.

D - FACE LATÉRALE GAUCHE

Elle est constituée par le mur pignon du logis et, dans le prolongement, du mur en demi-pignon de l'appentis.

Le mur pignon du logis est aveugle (les abouts en bois de cheminée apparaissent au rez-de-chaussée).

L'appentis est ouvert au rez-de-chaussée d'une porte rectangulaire à linteau de bois; à droite, au premier niveau, une porte rectangulaire à linteau de bois, à laquelle on accède par une échelle de meunier. Au premier niveau, au dessus de la porte du rez-de-chaussée se trouve une meurtrière à encadrement constitué de quatre blocs de grès rose.

Le collage de l'appentis contre le pignon est très visible.

III) - NOTE DE SYNTHÈSE

L'ancien manoir de la Touche daté de la fin du XVI^{ème} siècle n'a été modifié depuis le XVII^{ème} siècle que par la destruction récente de la tour d'escalier et peut-être par les remaniements de l'appentis sur la face postérieure.

Deux campagnes de construction sont décelables :

- celle du corps principal composé de deux pièces au rez-de-chaussée (pièce Sud sur cave) et deux à l'étage garnies de cheminées;

- celle du corps secondaire au Nord, dans le même plan, qui se distingue extérieurement par une différence de gabarit des fenêtres et intérieurement par un étage décalé, l'absence de cheminée à l'étage et de plancher entre l'étage et le comble. Un collage visible sur la façade prouve la postériorité de cette partie de l'édifice, postériorité toute relative cependant car elle existait lors de l'aveu de 1604, le rez-de-chaussée servait alors de cuisine (la cheminée et la souche ont été refaites).

La partie Nord du Manoir n'était donc pas prévue dans l'édifice primitif mais sa construction a vraisemblablement suivi immédiatement celle du corps principal.

L'appentis Est est une adjonction postérieure comme le prouvent les collages des murs et l'existence de fenêtres sur la face postérieure du manoir. Ces fenêtres ouvrent actuellement dans le comble. Sa date de construction n'est pas connue. Il s'agit peut-être de la "demi-croisée" dont parle le texte de 1604, mais rien ne permet de l'affirmer. Dans cette hypothèse la construction de l'appentis aurait suivi de très près celle de l'ensemble du manoir. Mais le terme de "demi-croisée" peut s'appliquer à un bâtiment en demi-croix, c'est à dire perpendiculaire au corps principal, dans ce cas, ce bâtiment détruit aurait été remplacé ultérieurement par l'actuel appentis.

La tour d'escalier prolongeait l'appentis au Sud; son plan était rectangulaire mais le type d'escalier ne nous est pas connu. Cependant, la longueur de dix pieds est indiquée dans le texte de 1604 pour la cage d'escalier (en appentis), cette dimension modeste permet de penser qu'elle renfermait un escalier en vis, l'escalier à volée droite exigeant en effet une enveloppe plus importante.

Le manoir de la Touche est en définitive un exemple de petite construction liée à la noblesse rurale. Son bon état de conservation permet de fixer pour la région, à une époque précise quelques traits généraux concernant les matériaux utilisés pour la construction, leur mise en oeuvre, l'organisation de la façade et de l'intérieur de l'édifice.

- La pierre utilisée pour la construction des murs est la pierre locale : schiste et grès armoricain; la pierre d'encadrement pour les ouvertures est le grès du châtelier distant de quelques kilomètres.

- Le matériau de couverture est l'ardoise (origine non précisée).

- Les planchers sont à poutres, solives et hourdis de torchis et les sols en terre battue ou en mallons.

- La façade montre une évolution dans l'organisation régulière des ouvertures qui restent encore de petite taille.

- L'organisation intérieure est des plus simples: étage accessible par un escalier postérieur, division verticale par un refend; la seule complication du plan vient de l'existence de la cave.

Ce type de construction existe à quelques détails près en plusieurs exemplaires dans le canton : aux Féages en Crévin, à la Fresnais en Bain de Bretagne, à la Pungerais en Pléchâtel (Cf dossiers d'Inventaire).

IV) - DOCUMENTATION1 - SOURCESA. MANUSCRITESa) A.D. Ille et Vilaine

C 4553 Rôles et déclarations de la noblesse pour la paroisse de Pléchâtel 1752.

3 H 150 Teneure baillée au prieur de Pléchâtel pour le lieu de la Tousche, le 2 novembre 1604 : ce texte contient une description détaillée des lieux qui n'ont pas changé depuis cette date.

3 H 170 Procès de Claude Marboeuf, prieur de Pléchâtel contre Jean Chérel sieur de la Tousche, en 1642.

b) Bibliothèque municipale de Rennes

Ms 193 Mémoires généalogiques des familles de la noblesse de Bretagne, par ordre alphabétique 3 Vol. XVIII ème siècle.

B. IMPRIMEES

- Registres paroissiaux de Pléchâtel édités par PARIS-JALLOBERT (Paul).- Rennes, Plihon et Hommay 1896.

- "Information du Sénéchal de Rennes contre les ligueurs 1589" (Bull. et Mém. de la Soc. archéo d' Ille et Vilaine t. XLI pp. 5-346. Article 77, p.148)

2 - TRAVAUX HISTORIQUES. REPERTOIRES. DICTIONNAIRES

GUILLOTIN DE CORSON (Ch^{ne} Amédée), Statistique historique et monumentale de l'arrondissement de Redon, Canton de Bain.

Bull. et Mém. de la Soc. archéo du Département d'Ille et Vilaine, IV, 1866
pp 211 - 252

GUILLOTIN DE CORSON (Ch^{ne} Amédée) Pouillé historique de l'archevêché de Rennes.- Rennes, Fougeray; Paris, Haton, 1880 - 1886.- 6 tomes.

V)- ANNEXESANNEXE N° 1

" Coppye de la teneur baillée à M. le prieur du prieuré de Fléchâtel par noble homme pierre de Rollée du lieu de la Touche". 2 novembre 1604.

" Par devant nous notaires et tabellions royaux héréditaires soubz signant jurez et recens en la Court et sénéchaussée de Rennes du nombre de cinquante et quatre y establis ont personnellement comparu nobles gens pierre de rollée conseiller du Roy maistre particullier et juge ordinaire des eaulx et forests de sa majesté en ladicte sénéchaussée de Rennes et perronnelle Godet sa femme et compaigne, sieur et dame de la moienerie champoury et du lieu maison principale de la Tousche en la paroisse de Fléchâtel ... demeurant et faisant leur plus habituelle demeure audit lieu de la mouenerye sous la chapelle de Callandron en Cesson ... ont dict les quelz mariés sont cognoissants et confessants estre subjectz et obéissants à cause de ladicte Godet femme et espouse dudict deu rollée de noble et discret fraire Noël de la regneraye relligieux en l'abbaye et benoist moustier de Saint Melaine leis Rennes bachelier en théologie, prieur du prieuré de Plé chastel et à cause dudict prieuré et de l'un des fiefs de ladicte seigneurie et juridiction dudict prieuré tenir prochement les maisons terres et héritaiges cy après déclarés scavoir est un grand corps de logeis couvert d'ardoize nommé la Tousche en la paroisse de Plé chastel construit de massonail en laquelle y a une salle basse cave au pignon vers midy d'icelle et une cuisine au pignon vers septentrion de la dicte salle, chambre haultes sur icelles garnies de cheminées fenestres de taille combles au dessus monte (1) appentis et demie croisée au derrière de ladicte salle cave cuisine contenant de superficie en long cinquante et six pieds et led. appentis de long dix pieds et ladite demy crousec treize pieds. Item autre maison et logeix de deux aistres aussi éonstruit de massonail couvert d'ardoize sis audit lieu nommé les estables neufves contenant de superficie en long trente et ung pied ou environ y compris le four du tout desdicts logeix et maisons court au devant avecq la muraille de la court faisant séparation dentre ladicte court et la maison de la mestayrie dudict lieu jardin au derrière du grand logeix et audesoubz par la haye despine au loing vers soleil levant de la cloison du puiz dudict lieu laquelle haye et les plants y estant y sont comprinz quantité de terre en jardin ou pignon et au desoubz de ladicte cuisine jusques au prochain coingn vers le grant logeix d'icelle estable et ensuite randant d'iceluy coingn au coingn du grand Boys vers le villaige du Tertre jusques a deux grand chesnes les prochains du verger de derrière la mestairie.

(1) escalier

Item quantité de terre pour servir de chemin auxdictes maisons et court cy dessus declarez de laize de charrette sittué entre lesdictes cuisines et estables neufves qui est prins et levé par sur le jardin pour aller du costé du villaige du tertre. Avecq droict au four a se serviz pour y aller par sur la court de la mestayrie dudict lieu le four d'iceluy contenant cinquante et une cordes de terre ou environ . Le bois de haulte futaye joignant les dictz jardins contenant quarante cordes de terre...

... Lesquelles maisons et choses héritelles cy dessus déclarées sont et appartiennent auxdictz de rollée et femme à cause d'elle et leurs sont advenu par le déceix et trépas de damoiselle guillemette guillemot vivante dame de la Ville Harél et dudict lieu de la Tousche, mère de ladicte Godet et généralement comme les dictes choses sont et se poursuivent sur et par cause desquelles lesdicts sieur et dame de la moinerie champoury cognoissent et confessent déclarer audict sieur prieur obéissance..

A.D. Ille et Vilaine 3 H I50

ANNEXE N° 2

Liste des propriétaires.

La Touche fut construite par Georges Godet, s^r de la Villeharel. Sa veuve décéda en 1604 et légua la Touche à sa fille Peronnelle Godet, mariée à Pierre de Rollée, s^r de la Moïenerie-Champoury en Cesson.

Il est très difficile de suivre l'histoire de la Touche au XVII^e siècle. Pierre de Rollée précise dans la teneur baillée au prieur qu'il a à la Moïenerie Champoury "sa plus habituelle demeure". Il semble qu'il ait assez rapidement vendu cette maison car les sieurs de la Touche abondent à Pléchâtel au XVII^e siècle.

- Jean Chérel, sieur de la Touche, est recteur de Pléchâtel de 1605 à 1621 et inhumé en 1626 (1).

- François de Romillé, sieur de la Touche, participe au procès-verbal de la chapelle de Bagaron en 1628 (2).

- Jean Chérel, sieur de la Touche-Bonabry, fait baptiser des enfants de 1633 à 1651 et sa femme est inhumée en 1678, sous le nom de dame de la Touche-Chérel (1).

- Cependant Pierre Michel, sieur de la Touche, est parrain en 1662 (1).

Il y eut donc deux sieurs de la Touche à Pléchâtel au même moment, au XVII^e siècle, mais nous trouvons trace de la maison dans un procès qui opposa le prieur Claude de Marboeuf à Jean Chérel, sieur de la Touche en 1642. Celui-ci, qui n'était pas noble, voulut, semble-t-il, utiliser cette maison pour justifier sa noblesse (3). Nous ignorons l'issue du procès mais savons qu'en 1668 "Jean Chérel, sieur de la Touche, paroisse de Pléchâtel, s'est désisté de la qualité de noble par lui prise et a payé 100 livres "(4).

Lors de la déclaration des biens nobles de 1752 "Mathurine Chérel(5) veuve du sieur de Mainténiac, déclare posséder Mainténiac, le Bois-Tenet, la Touche et une maison au bourg de Pléchâtel"(6). Elle réside à Mainténiac et la Touche n'est plus la résidence d'une famille noble.

(1) Registres paroissiaux publiés par Paris-Jallobert p. 31

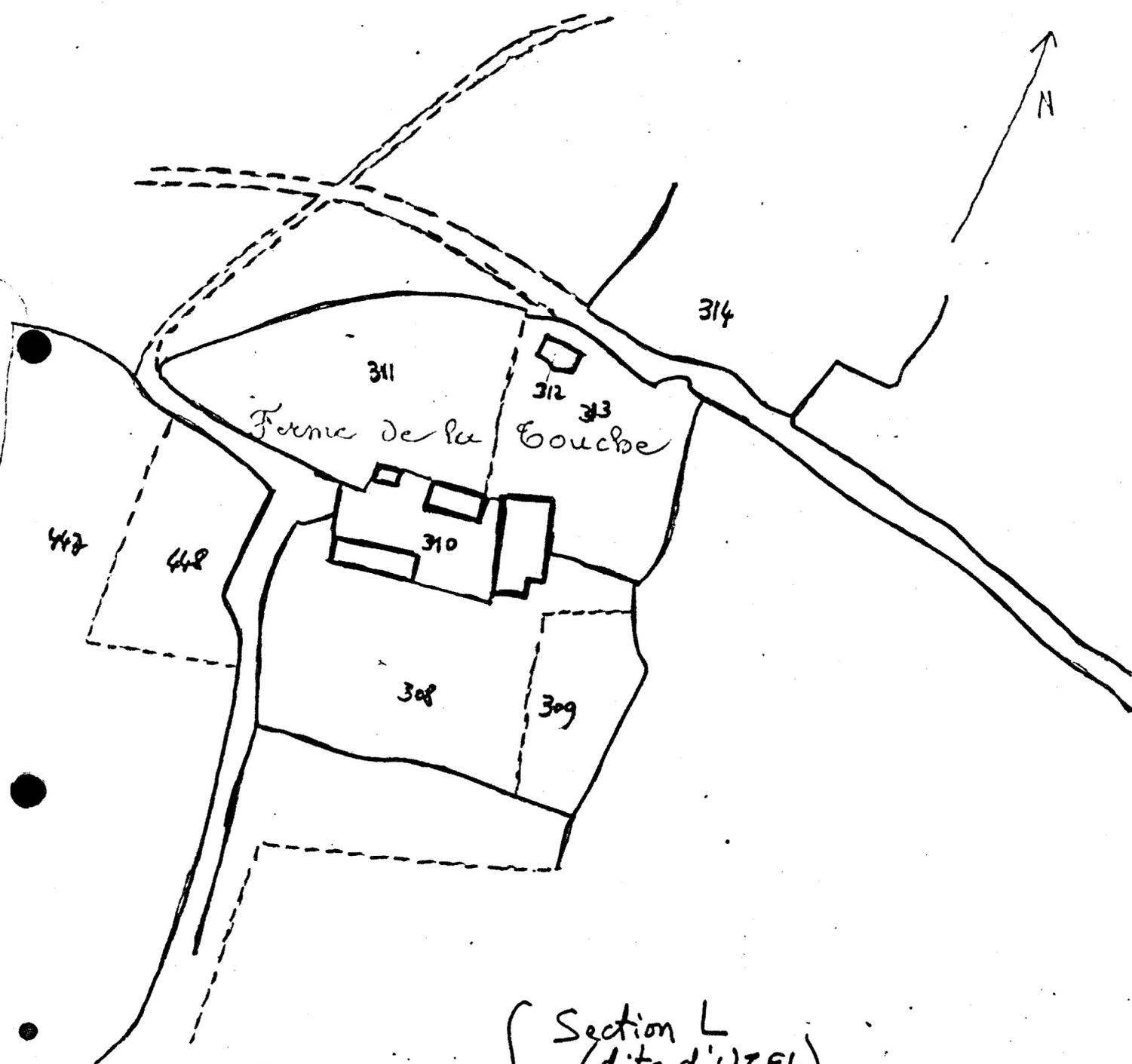
(2) A.D. 35, 3 H 150

(3) A.D. 3 H 170, sous-liasse procès de Claude de Marboeuf contre Jean Chérel.

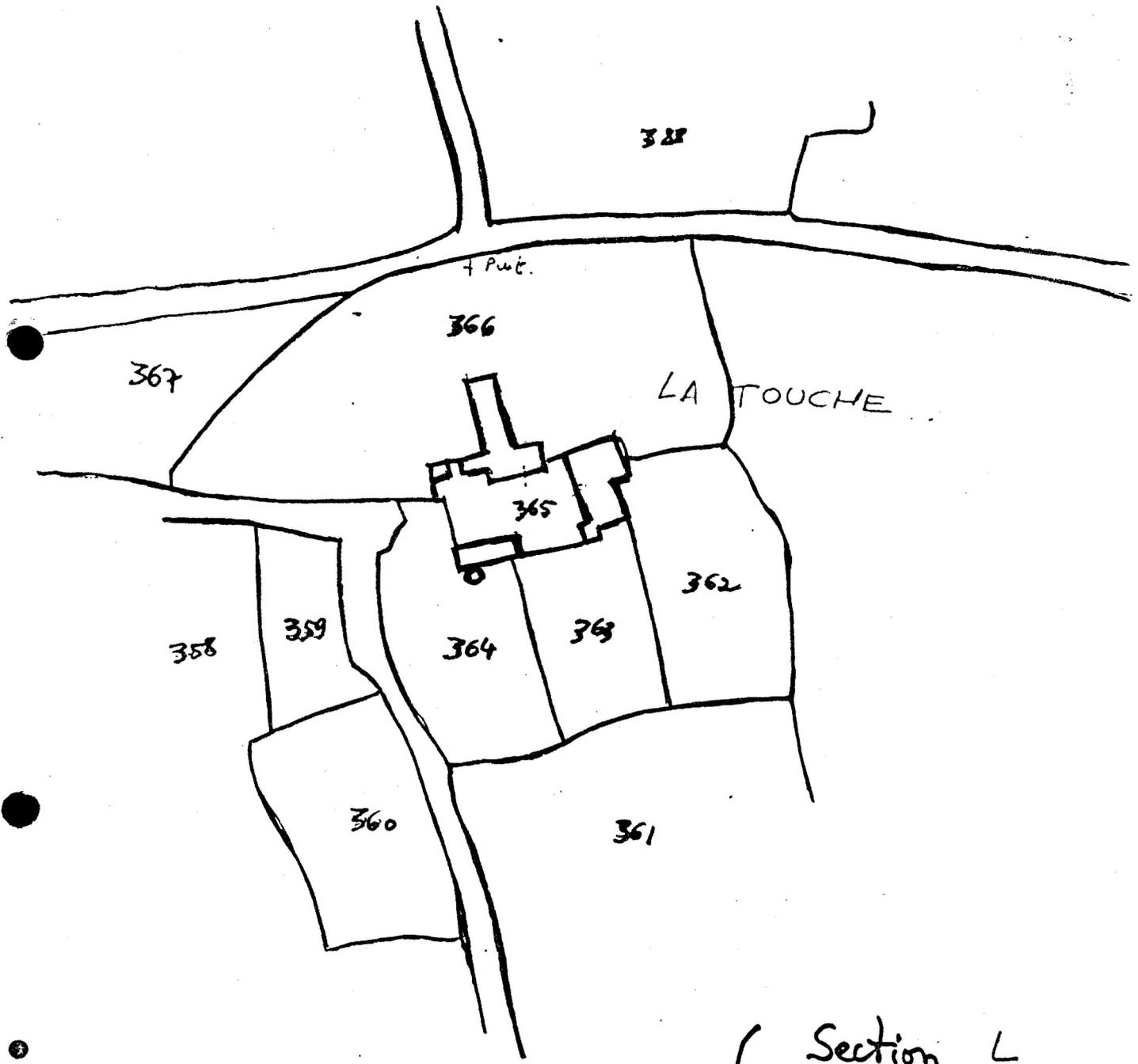
(4) B.M. Rennes Ms 193 " Mémoires généalogiques des familles de la noblesse de Bretagne de la réformation de la noblesse... (par ordre alphabétique)

(5) Le nom de Chérel s'est transformé en Chérel vers 1670 (cf registres paroissiaux)

(6) A.D. Ille et Vilaine C 4553



{ Section L
(dite d'UZEL)
Feuille n° 2
1/1250



Section L
Feuille n° 2
1/1250
1960

Plan de situation :

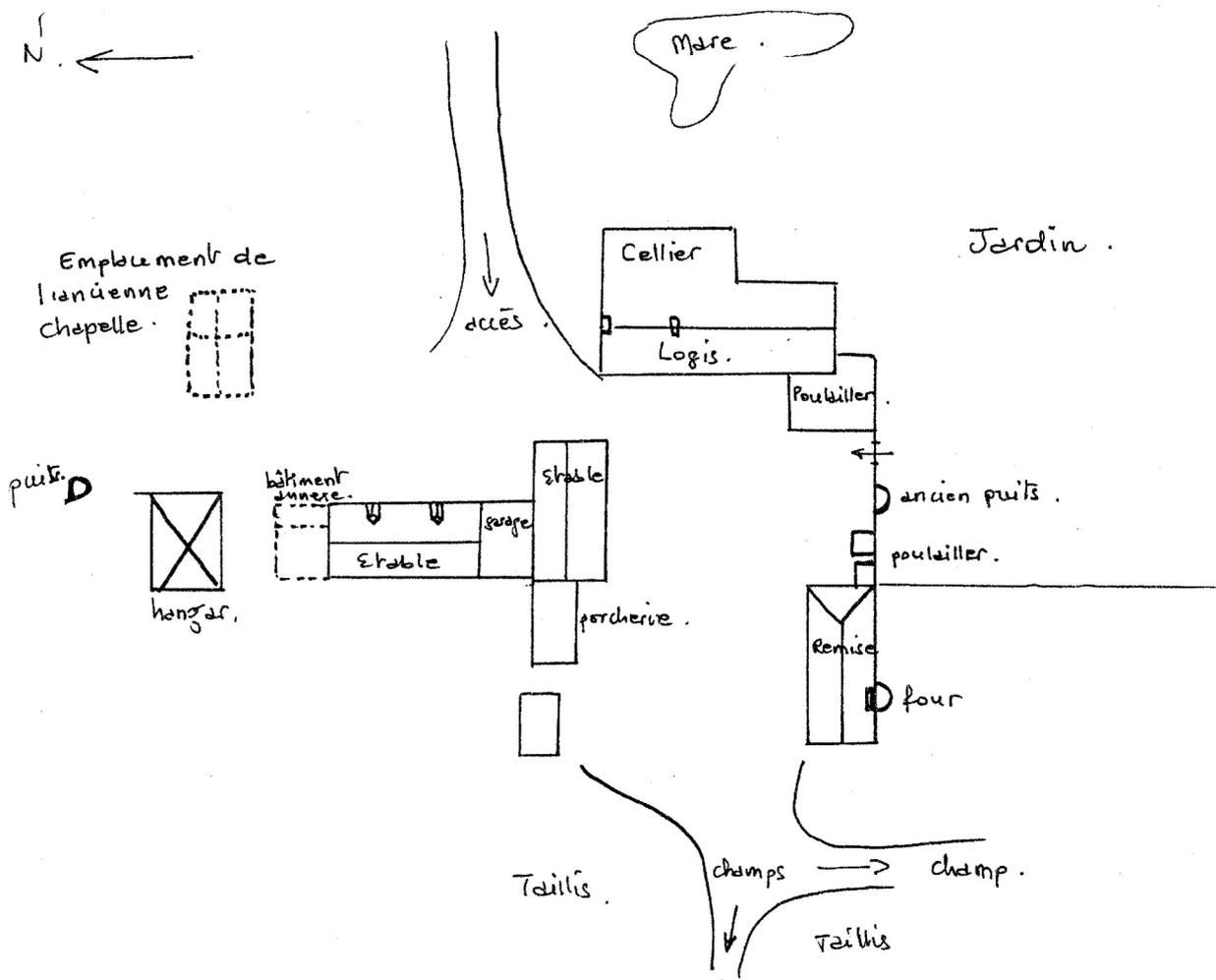


Table des figures :

Pl.1 Plan et coupe V.V.
84 35 1221 P

Pl.2 Coupe V.V.
84 35 1215 P

Pl.3 Coupe W.W.
84 35 1226 P

FIG.1b Vue de situation Sud-Est
71 35 01 V

FIG.1 Vue aerienne Ouest
71 35 308 VR

FIG.3 Cour interieure
67 35 45 V

FIG.2 Vue de la cour prise de
l'etage 71 35 02 V

FIG.4 Facade Ouest
67 35 43 V

FIG.5 Facade Ouest : fenetre grillee
67 35 44 V

FIG.6 Pignon Nord : vue generale
67 35 46 V

FIG.7 Etage : cheminee
67 35 51 V

FIG.8 Etage : cheminee, detail de
l'ecu 71 35 04 V

FIG.9 Etage, piece Sud : cheminee
67 35 52 V

FIG.10 Rez-de-chaussee piece Sud :
detail de l'ecu 71 35 03 V

FIG.11 Appentis Est : comble
71 35 05 V

FIG.12 Remise Sud, vue Nord-Ouest
67 35 47 V

FIG.13 Remise Sud : detail pilier
67 35 48 V

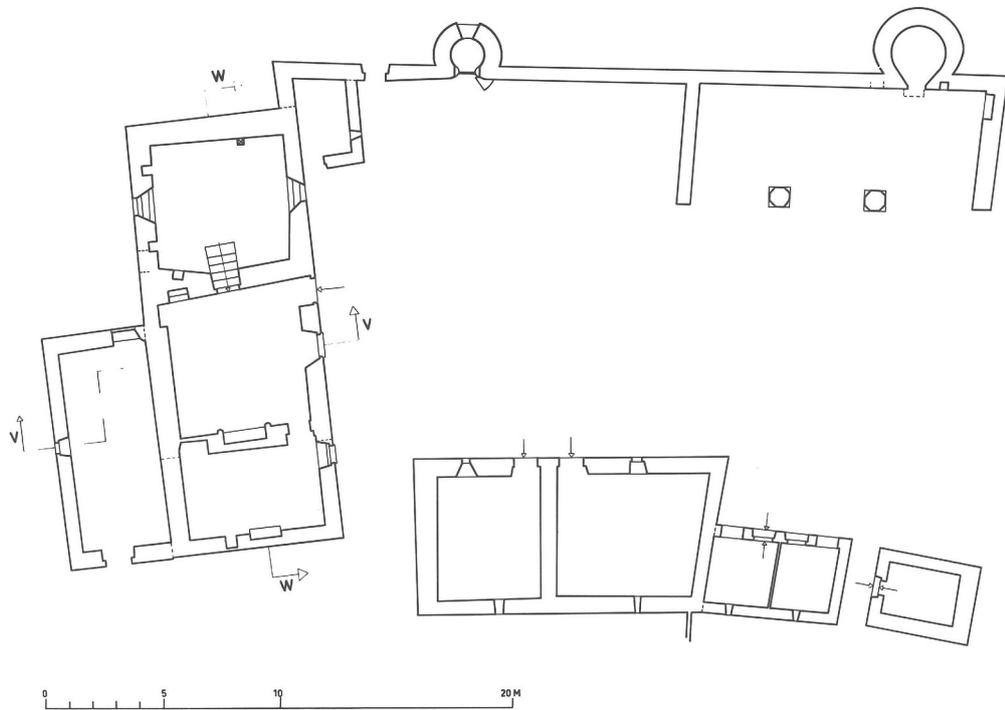
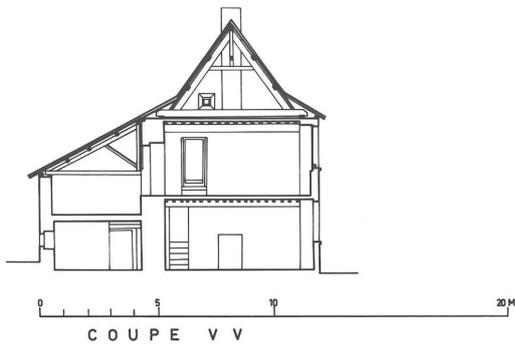
FIG.14 Remise Sud : hotte et entree
du four 67 35 49 V

FIG.15 Remise Sud : charpente
67 35 50 V

35 PLECHATEL Touche (La)
MANDOIR

Pl.1 Plan et coupe V.V.

C1. Inv. Artur 84 35 1221 P



35 PLECHATEL Touche (La)
MANOIR

Pl. 2 Coupe V.V.

Cl. Inv. Artur 84 35 1215 P

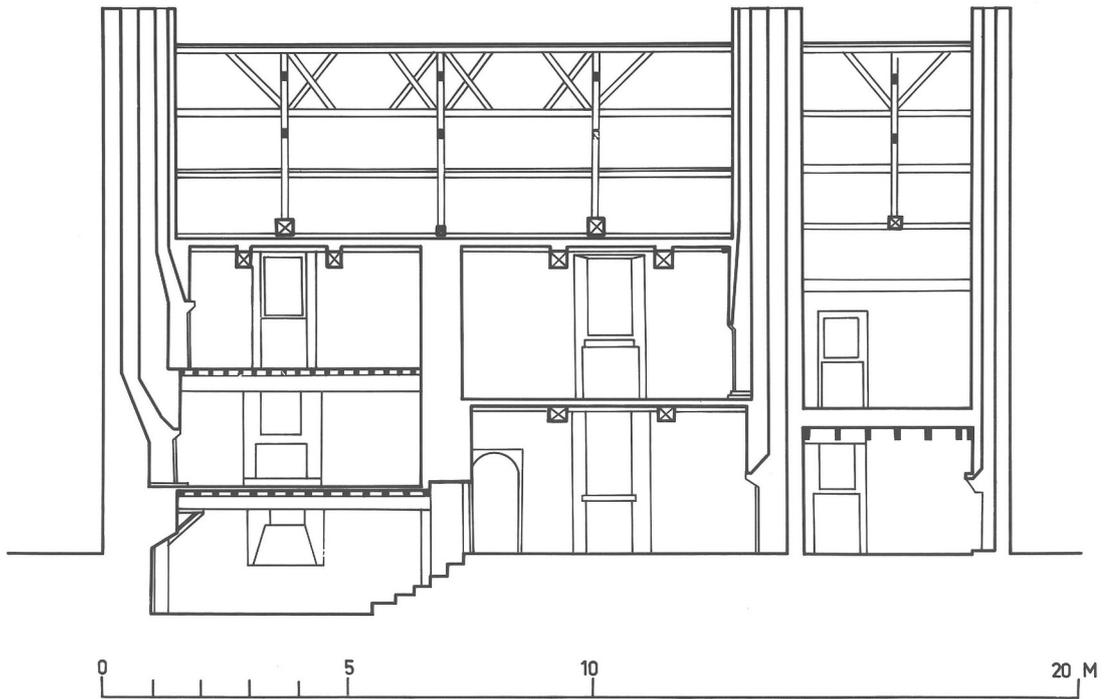


C O U P E V V

35 PLECHATEL Touche (La)
MANDIR

P1.3 Coupe W.W.

Cl. Inv. Artur 84 35 1226 P

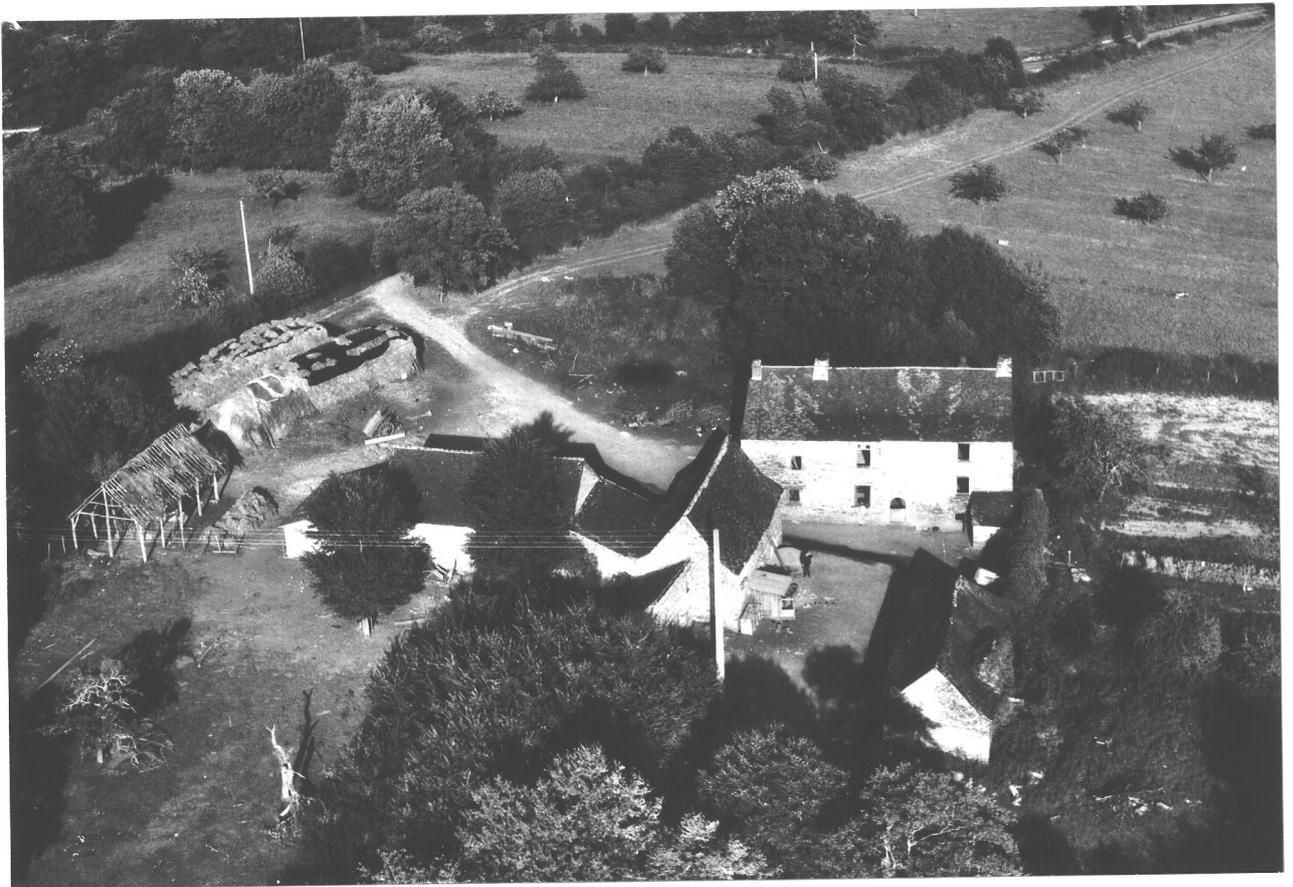


COUPE W W

35 PLECHATEL Touche (La)
MANDOIR

FIG.1 Vue aerienne Ouest

Cl.G.A.L.A.T. 71 35 308 VR



35 PLECHATEL Touche (La)
MANOIR

FIG1b Vue de situation Sud-Est

Cl. Inv. Dagorn 71 35 01 V



35 PLECHATEL Touche (La)
MANDOIR

FIG.2 Vue de la cour prise de
l'etage
Cl. Inv. Dagorn 71 35 02 V



35 PLECHATEL Touche (La)
MANDIR

FIG.3 Cour interieure

Cl. Inv. Dagorn 67 35 45 V



35 PLECHATEL Touche (La)
MANOIR

FIG. 4 Facade Ouest

C1. Inv. Dagorn 67 35 43 V



35 PLECHATEL Touche (La)
MANOIR

FIG.6 Pignon Nord : vue generale

Cl. Inv. Dagorn 67 35 46 V



35 PLECHATEL Touche (La)
MANDOIR

FIG.11 Appentis Est : comble

C1. Inv. Dagorn 71 35 05 V



* De plan rectangulaire, allongé Est-Ouest, ouvert complètement sur la face Nord, divisé par deux piles de section octogonale en trois larges baies à linteau continu en bois. Ces piles sont faites en maçonnerie simple de grès et schiste ; une petite niche est pratiquée à 1,90 mètre du sol sur leur face Nord. Ces piles sont de section carrée à la base (griffes sommaires).

* Toiture d'ardoises à deux versants avec croupes extrêmes, à légère rupture de pente inférieure.

* Charpente de même type que celle du manoir (partie Nord).

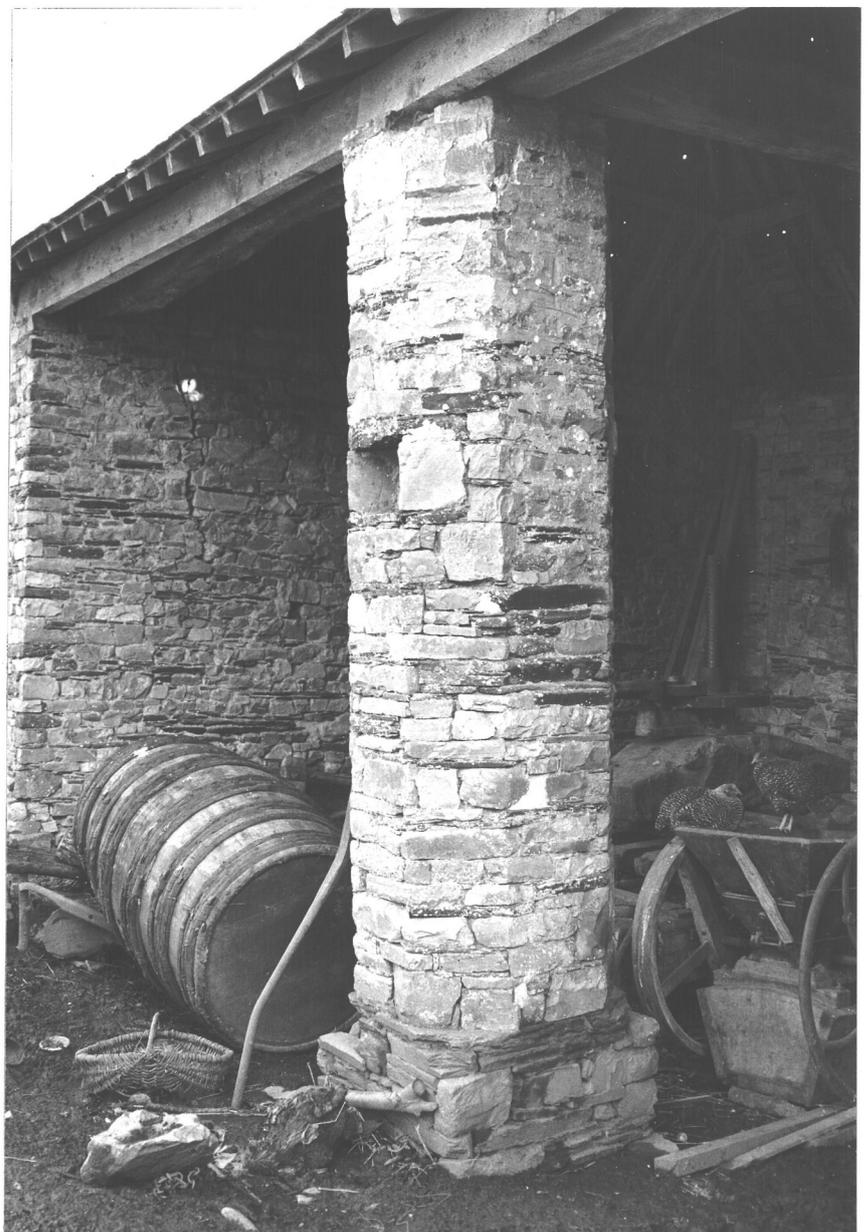
* A l'extrémité Sud du mur Ouest est pratiquée une porte obturée à linteau de bois, précédée d'un seuil de schiste.

* Desaxée vers l'Ouest, contre le mur Sud se trouve une cheminée adossée (hotte effilée sur manteau de bois reposant sur des consoles de bois); dans le coeur est pratiquée une ouverture (four extérieur récent). A droite de la cheminée, niche carrée à linteau de bois et appui en schiste.

35 PLECHATEL Touche (La)
MANDOIR

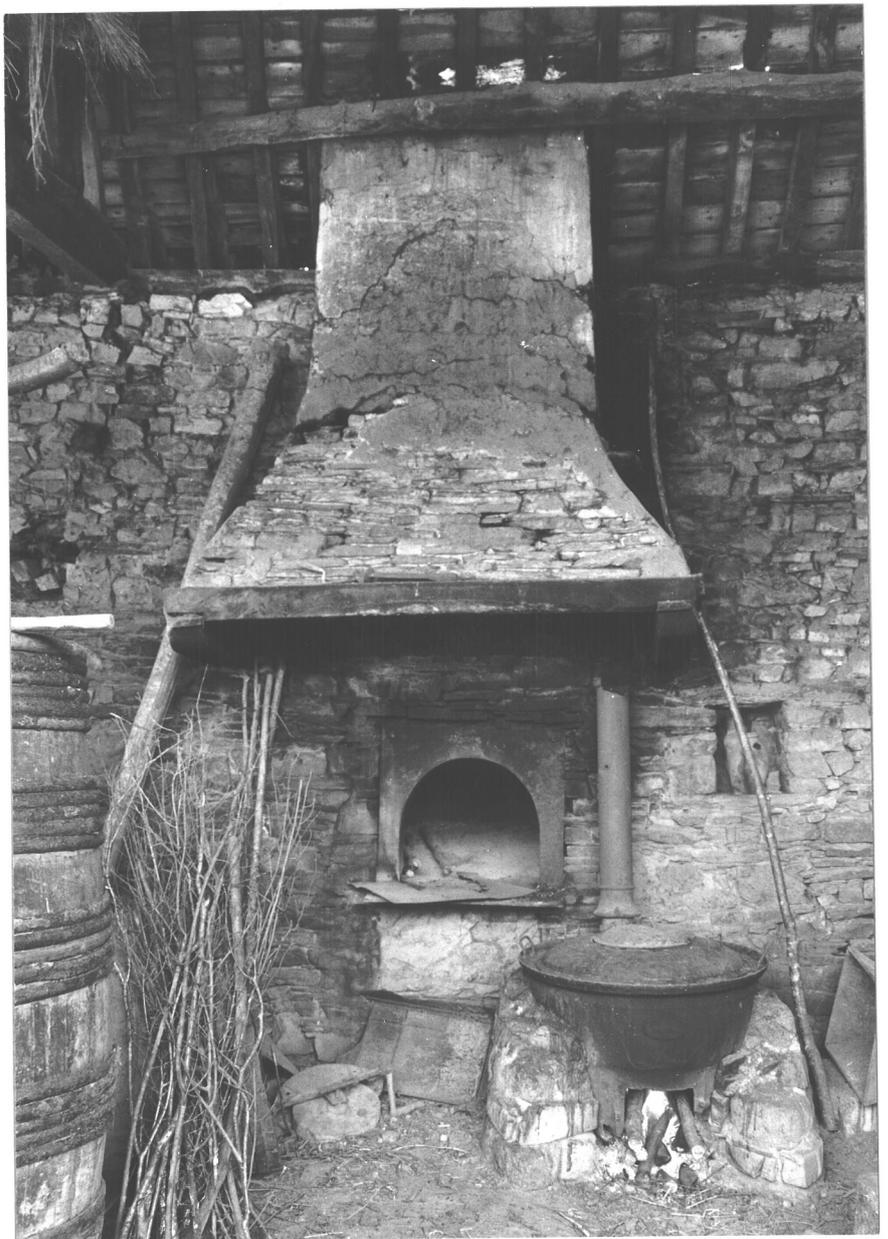
FIG. 13 Remise Sud : detail pilier

Cl. Inv. Dagorn 67 35 48 V



35 PLECHATEL Touche (La)
MANDOIR

FIG. 14 Remise Sud : hotte et entree
du four
Cl. Inv. Dagorn 67 35 49 V



35 PLECHATEL Touche (La)
MANDIR

FIG. 15 Remise Sud : charpente

Cl. Inv. Dagorn 67 35 50 V

